

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1157**16 novembre 2004****SOMMAIRE**

A.L.D. Participations S.A., Luxembourg	55498	Finance Concept S.A., Luxembourg	55534
AOF Haitai (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . .	55524	Financial Holding Hebetto S.A., Luxembourg	55518
AOF Haitai (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . .	55526	Financière Chinon Holding S.A., Luxembourg . . .	55507
Atto Holding, S.à r.l., Luxembourg	55499	Finassur S.A., Diekirch	55504
Barcafe S.A., Luxembourg	55510	Finsalux S.A., Luxembourg	55509
Bayswater Holding S.A., Luxembourg	55515	First Industrial S.A., Senningerberg	55527
Bayswater Holding S.A., Luxembourg	55515	FL Selenia, S.à r.l., Luxembourg	55530
Boucherie Wolff, S.à r.l., Lintgen	55531	Flira, S.à r.l., Luxembourg	55530
Box S.A.H., Luxembourg	55490	Fortilux S.A., Luxembourg	55529
Brëlleneck S.A., Diekirch	55508	Gaz Capital S.A., Luxembourg	55511
(The) Bridge Group S.A., Luxembourg	55518	GO IB - Luxembourg One, S.à r.l., Luxembourg . .	55522
C.L.K., Construction Luxembourgeoise, S.à r.l., Mertzig	55503	GO IB - Luxembourg One, S.à r.l., Luxembourg . .	55523
Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf-les-Bains, Luxemburger Spielbank - Bad Mondorf S.A. & Cie, S.e.c.s., Mondorf-les-Bains	55503	Gondwana International Holding S.A., Luxem- bourg	55512
Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf-les-Bains, Luxemburger Spielbank - Bad Mondorf S.A. & Cie, S.e.c.s., Mondorf-les-Bains	55503	Gracie Capital S.A., Luxembourg	55491
Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf-les-Bains, Luxemburger Spielbank - Bad Mondorf S.A., Mon- dorf-les-Bains	55516	Green Company S.A., Luxembourg	55509
Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf-les-Bains, Luxemburger Spielbank - Bad Mondorf S.A., Mon- dorf-les-Bains	55519	Happ a Malz, A.s.b.l., Redange-sur-Attert	55504
Castelmagno Grand Ducal S.A., Luxembourg	55491	Happ a Malz, A.s.b.l., Redange-sur-Attert	55505
Cosmolux International S.A., Echternach	55501	Haykal S.A.H., Luxembourg	55534
Dartis S.A.H., Luxembourg	55533	Immobilière Beaumont S.A., Luxembourg	55516
Delta Luxembourg International S.A., Luxem- bourg	55515	Immobilière C. Jans & Associés S.A., Eschweiler .	55507
(Le) Domaine, S.à r.l., Luxembourg	55514	Immobilière Royale S.A., Luxembourg	55516
Dutch Canadian Investment S.A., Luxembourg . .	55510	Invensys European Holdings, S.à r.l., Luxembourg	55528
Eichys Investments S.A., Luxembourg	55496	Inventus S.A., Luxembourg	55514
Emy S.A.H., Luxembourg	55534	Itchiban S.A., Diekirch	55508
Eurotime S.A.H., Luxembourg	55526	J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., Luxembourg	55519
Fermafin S.A., Luxembourg	55495	Labro Invest, S.à r.l., Luxembourg	55535
Fermafin S.A., Luxembourg	55527	Labro Invest, S.à r.l., Luxembourg	55536
Fermafin S.A., Luxembourg	55528	Lamisol S.A., Luxembourg	55530
Fermafin S.A., Luxembourg	55528	Lamyra Holding S.A., Luxembourg	55520
Fermafin S.A., Luxembourg	55528	Lamyra Holding S.A., Luxembourg	55520
Fermafin S.A., Luxembourg	55528	Lamyra Holding S.A., Luxembourg	55520
		Le-Go, S.à r.l., Pétange	55518
		Lufina S.A., Luxembourg	55509
		(La) Maison du Tapis, S.à r.l., Luxembourg	55528
		Maja S.A., Luxembourg	55512
		Martnatmaj S.A.H., Luxembourg	55529
		Materne Luxembourg Intermediate, S.à r.l., Lu- xembourg	55530

Mediator, S.à r.l., Luxembourg	55519	Reuters S.A., Luxembourg	55516
Menuiserie Kraemer, S.à r.l., Bettendorf	55505	Rupelzand International S.A., Luxembourg	55494
Midmac Holding Corporation S.A., Luxembourg	55529	Rupelzand International S.A., Luxembourg	55495
Morisco International S.A., Luxembourg	55513	Saar-Lor-Lux-Fertighaus, GmbH, Bad-Mondorf.	55505
Morisco International S.A., Luxembourg	55513	Société Luxembourgeoise de Distribution S.A., Luxembourg	55513
Negus Immo S.A., Luxembourg	55530	Someba S.A., Mondorf-les-Bains	55516
New Invest 2 S.A., Luxembourg	55508	Sport & Finance S.A., Luxembourg	55508
Notable S.A., Luxembourg	55490	Sun Side Holding S.A., Luxembourg	55532
Optilux Investments S.A., Luxembourg	55514	Tarlux S.A., Luxembourg	55533
Optilux Investments S.A., Luxembourg	55515	Tekmar S.A., Luxembourg	55502
Participations et Finances - PARTFIN S.A., Luxembourg	55530	Tekmar S.A., Luxembourg	55512
Pasilach Holding S.A., Luxembourg	55517	Telexchange S.A., Luxembourg	55511
Patrilar, S.à r.l., Ehrlange-sur-Mess.	55501	Terravia S.A., Transports Internationaux, Bettembourg	55517
Pergame S.A.H., Luxembourg	55521	Toitures Arens Rainer, S.à r.l., Weiswampach.	55507
PM-Style Coiffure, S.à r.l., Moutfort	55529	Tomalux Holzbau S.A., Hesperange	55521
PPE Holding S.A., Luxembourg	55517	Torp S.A., Luxembourg	55512
Promotions Immobilières Polignano, S.à r.l., Hesperange	55511	Trans Europa Stahl Logistik S.A., Remerschen	55531
Proteactive Europe S.A., Luxembourg	55511	Transsoder S.A., Luxembourg	55529
Proteactive Europe S.A., Luxembourg	55531	Zamo II S.A., Luxembourg	55534
Proteactive Europe S.A., Luxembourg	55532	Zamo S.A., Luxembourg	55533
Quid Soft S.A., Luxembourg	55526		

BOX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.760.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 août 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président;
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en politique et droit, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Le mandat de Monsieur Armand Haas n'a pas été renouvelé.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01174. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074116.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

NOTABLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 74.697.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU01035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er septembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / M. Schaeffer

Administrateur / Administrateur

(074749.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

CASTELMAGNO GRAND DUCAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 67, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 78.599.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 août 2004

1. L'assemblée procède aux nominations suivantes:

- Monsieur Giorgetto Amedeo, né à Pradleves (CN), Italie, le 31 août 1945, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 67, avenue Guillaume, Luxembourg, est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Alexis de Bernardi, démissionnaire, auquel l'assemblée donne décharge pleine et entière pour l'accomplissement de son mandat.

- Madame Giovanna Amedeo-Masante, née à Farigliano (CN), Italie, le 11 mai 1945, employée privée, demeurant professionnellement à 67, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, est nommée administrateur en remplacement de Monsieur Angelo de Bernardi, démissionnaire, auquel l'assemblée donne décharge pleine et entière pour l'accomplissement de son mandat.

- Monsieur Mohammed Kara, né à Oum-Toub (Algérie), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à 33, rue Principale, L-8805 Rambrouch, est nommé commissaire aux comptes en remplacement de Madame Elisa Amedeo, démissionnaire, à laquelle l'assemblée donne décharge pleine et entière pour l'accomplissement de son mandat.

Les mandats des nouveaux administrateurs ainsi que du commissaire viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

2. Décision est prise de transférer le siège social au 67, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour extrait sincère et conforme

CASTELMAGNO GRAND DUCAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00993. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074416.3/545/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

GRACIE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 102.737.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le-dix-sept août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous n° 341483, ici représentée par Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 13 août 2004.

2) La société ST AYMAR S.A., ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous n° 378637, ici représentée par Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 13 août 2004.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparaisant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GRACIE CAPITAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire,

du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 17 août 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 492 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 30 mai à 13.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2) La société ST AYMAR SA, préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs.

a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973 à Trèves - Allemagne et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg;

d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Hoffmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 août 2004, vol. 527, fol. 94, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 septembre 2004.

J. Seckler.

(073305.3/231/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

RUPELZAND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 65.094.

L'an deux mille quatre, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen, sous la dénomination de RUPELZAND INTERNATIONAL S.A.,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 19 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 666, du 18 septembre 1998;

modifié suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 10 février 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 345, du 15 mai 2000,

modifié suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 16 février 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 881 du 15 octobre 2001,

modifié suivant procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 11 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 586 du 16 avril 2002,

l'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Emiel Lemmens, capitaine de navigation, demeurant à Schoten (Belgique), qui désigne comme secrétaire Madame Henriette Peleman, employée, demeurant à Schoten (Belgique).

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Noël Delaby, capitaine au long cours, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1.- Fixation de l'adresse du siège social.

3.- Augmentation du capital social, et modification de l'article trois des statuts.

4.- Démission de deux administrateurs.

5.- Nomination de deux nouveaux administrateurs.

6.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

7.- Engagement de la société vis-à-vis des tiers.

Première résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65 rue de Merl.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide, savoir:

a) d'augmenter le capital social à concurrence de la somme de cent dix mille euros (110.000,- euros) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (39.986,69 euros) à cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (149.986,69 euros), par un versement en espèces ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Cette augmentation de capital social a été souscrite par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations actuelles et il n'y a pas de rompus;

c) de conserver les cent actions (100) existantes sans valeur nominale.

e) et de ce qui précède, de modifier l'article trois, des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à cent quarante neuf mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (149.986,69 euros) représenté par cent actions (100) sans valeur nominale.*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter la démission à compter rétroactivement du 12 septembre 2002:

a) de Monsieur Rudi Lehnen, demeurant professionnellement à Luxembourg de sa fonction d'administrateur;

b) et de Monsieur Noël Delaby, prénommé, de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué;

Et leur accorde décharge et quitus pour l'accomplissement de leur mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, de nommer comme nouveaux administrateurs de la prédite société à compter de ce jour:

- Madame Henriette Peleman, prédite,

- Monsieur Marian Murzynski, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2006.

De ce qui précède, il résulte que le conseil d'administration actuel est le suivant:

a) Monsieur Emiel Lemmens, prédit;

b) Madame Henriette Peleman, prédite;

c) et Monsieur Marian Murzynski, prdit.

Sixime rsolution

L'assemble gnrale extraordinaire de la prdite socit dcide,  l'unanimit des voix, de nommer comme nouveau commissaire aux comptes  compter de ce jour:

-Monsieur Jules Roebben, expert comptable, demeurant  L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Son mandat prendra fin lors de l'assemble gnrale annuelle de l'anne 2005.

L'assemble en tant que de besoin donne quitus  la socit FIDUCOM S.A., avec sige social  L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, de sa fonction d'ancien commissaire aux comptes de la prdite socit.

Septime rsolution

Le mandat de Monsieur Emiel Lemmes prdit en qualit d'administrateur-dlgu de la socit est pour confirmer.

La socit se trouve engage par la signature individuelle de l'administrateur-dlgu.

Plus rien n'tant  l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la sance a t leve.

Evaluation des frais:

Le montant des frais, dpenses, rmunrations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent  la socit ou sont mis  sa charge  raison de la prsente modification des statuts, s'lve approximativement  la somme de mille sept cent euros (1.700,- euros).

Dont acte fait et pass  Luxembourg, en l'tude du notaire instrumentant, date qu'en tte des prsentes.

Et aprs lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par noms, prnoms, tats et demeures, ils ont sign avec lui le prsent acte.

Sign: E. Lemmens; H. Peleman; N. Delaby; A. Biel

Enregistr  Esch-sur-Alzette, le 29 juillet 2004, vol. 900, fol. 23, case 2. – Reu 1.100 euros.

Le Receveur (sign): M. Ries.

Pour copie conforme, dlivre aux fins de la publication au Mmorial, Recueil des Socits et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 aot 2004.

A. Biel.

(072849.3/203/89) Dpos au registre de commerce et des socits de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

RUPELZAND INTERNATIONAL S.A., Socit Anonyme.

Sige social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 65.094.

Les statuts coordonns de la prdite socit ont t dposs au registre de commerce et des socits de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mmorial, Recueil des Socits et Associations.

A. Biel

Notaire

(072852.3/203/11) Dpos au registre de commerce et des socits de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

FERMAFIN S.A., Socit Anonyme.

Sige social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 71.951.

*Extrait des rsolutions prises lors de l'Assemble Gnrale Ordinaire des Actionnaires
tenue extraordinairement en date du 6 septembre 2004*

L'Assemble dcide de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire sortants,  savoir:

Administrateurs:

- Mr Massimo Ferranti, Ingnieur, demeurant  Rome (Italie), Prsident du Conseil d'Administration;
- Mr Rmy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement  Luxembourg, Administrateur;
- Mme Giovanna Giustiniani, Administrateur de socits, demeurant  Olm, Administrateur.

Commissaire:

- FIDUCIAIRE MEVEA, S. r.l., tablie  L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes.
pour une priode de trois ans.

Leur mandat s'achvera lors de l'Assemble Gnrale statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de publication au Mmorial C, Recueil des Socits et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

FERMAFIN S.A.

Signatures

Enregistr  Luxembourg, le 8 septembre 2004, rf. LSO-AU01534. – Reu 14 euros.

Le Receveur (sign): D. Hartmann.

(074470.3/815/23) Dpos au registre de commerce et des socits de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

EICHYS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 102.736.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-sept août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous n° 341.483, ici représentée par Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 13 août 2004.

2) La société ST AYMAR S.A., ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous n° 378.637, ici représentée par Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 13 août 2004.

Lesdites procurations paraphées ne varient par les parties comparaisant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EICHYS INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme « Société de Participations Financières ».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 17 août 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles,

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 492 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 30 mai à 13.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, préqualifiée, cent cinquante-cinq actions 155

2) La société ST AYMAR S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions 155

Total: trois cent dix actions 310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973 à Trêves - Allemagne et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Hoffmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 août 2004, vol. 527, fol. 94, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 septembre 2004.

J. Seckler.

(073307.3/231/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

A.L.D. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 81.880.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue en date du 27 mai 2004*

1. L'Assemblée procède à l'élection définitive en qualité d'administrateur de Monsieur Frédéric Noël, Avocat, co-opté en remplacement de Monsieur Pierangelo Agazzini, administrateur démissionnaire, par le Conseil d'Administration en date du 27 octobre 2003;

2. Le terme de trois ans des mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échu, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

- Mr Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration

- M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur

- Mr Frédéric Noël, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur

Commissaire:

- FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l., établie à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes.

pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

A.L.D. PARTICIPATIONS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01521. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074482.3/815/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

ATTO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 102.748.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le douze août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit suisse MBC INVESTMENT S.A., ayant son siège social à CH-1700 Fribourg, 14, rue de Romont (Suisse), inscrite au Registre du Commerce de Fribourg sous le numéro fédéral CH-217-0132261;

2.- Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1943, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

Les deux comparants sont ici représentés par Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente.

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de ATTO HOLDING, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à cent quatre-vingt mille euro (180.000,- EUR), représenté par sept mille deux cents (7.200) parts sociales de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme de droit suisse MBC INVESTMENT S.A., ayant son siège social à CH-1700 Fribourg, 14, rue de Romont (Suisse), inscrite au Registre du Commerce de Fribourg sous le numéro fédéral CH-217-0132261, sept mille cent quatre-vingt-dix neuf parts sociales, 7.199

2.- Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1943, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, une part sociale, 1

Total: sept mille deux cents parts sociales, 7.200

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs-attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Libération du capital social

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement comme suit:

1.- les sept mille cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales (7.199) souscrites par la société anonyme de droit suisse MBC INVESTMENT S.A., prédésignée:

- moyennant versement en numéraire d'une somme de soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze euro (79.975,- EUR) sur un compte bancaire au nom de la société ATTO HOLDING, S.à r.l., prédésignée, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément;

- moyennant apport d'un brevet intitulé «Procédé de fabrication d'organes micromécaniques à l'aide d'un laser à impulsions ultra courtes de type femto ainsi que les organes ainsi fabriqués», enregistré en Suisse en date du 6 juillet 2004 sous le numéro FR04/07485, évalué à cent mille euro (100.000,- EUR). La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été apportée au notaire instrumentant.

2.- une (1) part sociale souscrite par Monsieur Angelo De Bernardi, préqualifié:

- moyennant versement en numéraire d'une somme de vingt-cinq euro (25,- EUR) sur un compte bancaire au nom de la société ATTO HOLDING, S.à r.l., prédésignée, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ trois mille euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société:

a) Monsieur Jon Andri Pinösch, avocat, né à Genève (Suisse), le 13 septembre 1940, demeurant professionnellement à CH-1211 Genève 26, avenue de la Praille 50 (Suisse);

b) Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1943, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

3.- La société est engagée par la signature individuelle d'un gérant.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 août 2004, vol. 527, fol. 89, case 10. – Reçu 1.800 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 septembre 2004.

J. Seckler.

(073422.3/231/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

COSMOLUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

H. R. Luxembourg B 92.255.

Auszug Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter vom 7. Juli 2004 um 11.00 Uhr der Firma

Die Generalversammlung nimmt die Rücktrittserklärung des Aufsichtskommissars UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A. an und erteilt Ihm hiermit Entlastung für sein Mandat.

Da zwei der drei Kriterien während zwei nachfolgenden Geschäftsjahren gemäß den Artikeln 215, 216 und 256 des Gesetzes vom 10. August 1915 überschritten worden sind, beschliessen die Gesellschafter die Firma SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. - SRE mit Sitz in L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, zum Wirtschaftsprüfer für die nächsten drei Jahre zu ernennen.

Da die aufgelaufenen Verluste zum 31. Dezember 2003 um ein Mehrfaches den Betrag des gezeichneten Kapitals übersteigen, beschliessen die Gesellschafter gemäß dem Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 die Betriebstätigkeit der Gesellschaft trotz der aufgelaufenen Verluste fortzuführen.

Beglaubigte Kopie

Unterschriften

Verwaltungsratsmitglieder

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00621. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(902941.3/643/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 septembre 2004.

PATRILAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlinge-sur-Mess, 7A, Z.A. Am Brill.

R. C. Luxembourg B 43.240.

L'an deux mille quatre, le treize août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Alfonso Libano Daurella, gérant de société, né à Barcelone (Espagne) le 16 septembre 1954, demeurant à Andorra la Vella, C/Baixada del Moli, 15-19 6° 2a (Andorre),

2) Madame Pilar Libano Daurella, gérante de société, née à Barcelone (Espagne) le 15 janvier 1956, demeurant à E-08034, 147, avenida Pearson, Barcelone, (Espagne),

3) Madame Mercedes Daurella Franco, sans profession, née à Cardedeu (Espagne) le 2 septembre 1924 demeurant à E-08034, 147, avenida Pearson, Barcelone, (Espagne);

ici tous les trois représentés par Melle Stéphanie Alexandrino, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg,

en vertu de trois procurations données à Barcelone, le 29 juillet 2004.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. PATRILAR, S.à r.l., est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3961 Ehlinge-sur-Mess, 7A, Z.A. Am Brill (la Société), enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 43.240, constituée suivant acte notarié reçu par Maître Christine Doerner, notaire résidant à Bettembourg, en date du 25 février 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 260 du 2 juin 1993 (la Société), et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, en date du 18 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 775 du 24 juillet 2003;

II. que Monsieur Alfonso Libano Daurella, Madame Pilar Libano Daurella et Madame Mercedes Daurella Franco sont les seuls associés de la Société (les Associés);

III. que la présente assemblée des Associés a pour ordre du jour les points suivants:

a) approbation et autorisation d'un transfert de parts sociales à un non-associé, agrément et approbation de l'acquéreur comme nouvel associé;

b) modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de tenir compte dudit transfert de parts sociales.

IV. Que les associés ont ensuite adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les associés décident d'approuver et d'autoriser le transfert de 11.296 parts sociales de la Société à LARFIN S.A., une société anonyme constituée et régie par le droit espagnol dont le siège social est à Cerdana, 229-237, Barcelone, Espagne, pour un montant total de trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000), le transfert des parts sociales se répartissant comme suit:

- Madame Mercedes Daurella Franco transfère 7.662 parts sociales à LARFIN S.A.;
- Monsieur Alfonso Libano Daurella transfère 2.189 parts sociales à LARFIN S.A.;
- Madame Pilar Libano Daurella transfère 1.445 parts sociales à LARFIN S.A.

Les associés décident ainsi de donner l'agrément à et d'approuver LARFIN S.A. comme nouvel associé de la Société. A la suite du transfert, la nouvelle répartition des parts sociales de la Société est la suivante:

- Madame Mercedes Daurella Franco, sans profession, née à Cardedeu (Espagne), le 2 septembre 1924, demeurant à E-08034 Barcelone, 147, avenida Pearson (Espagne), dix-sept mille cent cinquante parts sociales.	17.150
- Monsieur Alfonso Libano Daurella, manager, né à Barcelone (Espagne), le 16 septembre 1954, demeurant à Andorra la Vella, C/Baixada del Moli, 15-19 6° 2a (Andorra), cent treize mille cent soixante-huit parts sociales	113.168
- Madame Pilar Libano Daurella, décoratrice d'intérieurs, née à Barcelone (Espagne), le 15 janvier 1956, demeurant à E-08034 Barcelone, 147, avenida Pearson (Espagne), soixante-quinze mille quatre cent soixante-six parts sociales.	75.466
- LARFIN S.A., une société anonyme constituée et régie par le droit espagnol dont le siège social est à Cerdana, 229-237, Barcelone, (Espagne), onze mille deux cent quatre-vingt-seize parts sociales.	11.296
Total: deux cent dix sept mille quatre-vingts parts sociales	217.080

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq millions quatre cent vingt-sept mille euros (EUR 5.427.000,-) représenté par deux cent dix-sept mille quatre-vingts (217.080) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Alexandrino, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, vol. 21CS, fol. 85, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

A. Schwachtgen.

(073439.3/230/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

TEKMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 65.667.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2004:

- est acceptée la démission de NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A. en tant que Administrateur et Administrateur-Délégué. Décharge lui est accordée.

- est acceptée les démissions de TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A. et d'ALPMANN HOLDINGS LIMITED en tant que Administrateur. Décharge leur est accordée.

- sont confirmées les nominations de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ALPMANN MANAGEMENT S.A. et TYNDALL MANAGEMENT S.A. ayant leur siège social au 60, Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg aux fonctions d'Administrateurs avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010

- est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour *TEKMAR S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074636.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

C.L.K., CONSTRUCTION LUXEMBOURGEOISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 2, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 93.550.

Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} septembre 2004

Ce jour se sont réunis les associés de la société en Assemblée Générale Extraordinaire.

Ont été élus:

président: Madame B. Brouwers

Secrétaire: Monsieur A. Kartheuser

Le président ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour à suivre:

Remplacement et nomination d'un nouveau gérant technique pour les branches «chauffage, sanitaire, ventilation et climatisation»

Après délibération il a été décidé:

1. Monsieur Lejeune Didier, demeurant à B-4790 Burg-Reuland, 1g, Alster, est nommé gérant technique dans les branches «chauffage, sanitaire, ventilation et climatisation».

2. Dans le domaine technique pour les branches «chauffage, sanitaire, ventilation et climatisation», la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant technique, tandis que dans tous les autres domaines, la société sera valablement engagée par la signature du gérant administratif, Monsieur Adolphe Kartheuser.

L'ordre du jour étant approuvé, le président lève la séance.

Fait à Mertzig, le 1^{er} septembre 2004.

B. Brouwers / A. Kartheuser

Le président / le secrétaire

Enregistré à Diekirch, le 7 septembre 2004, réf. DSO-AU00013. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(902953.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 septembre 2004.

CASINO DE JEUX DU LUXEMBOURG - MONDORF-LES-BAINS, LUXEMBURGER SPIELBANK - BAD MONDORF S.A. & CIE, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-5618 Mondorf-les-Bains, rue Flammang.

R. C. Luxembourg B 18.193.

La société a été constituée sous seing privé, en date du 19 février 1981, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 68 du 4 avril 1981.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02285, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CASINO DE JEUX DU LUXEMBOURG - MONDORF-LES-BAINS,
LUXEMBURGER SPIELBANK - BAD MONDORF S.A. & CIE, S.e.c.s.

Signature

Un mandataire

(074726.3/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

CASINO DE JEUX DU LUXEMBOURG - MONDORF-LES-BAINS, LUXEMBURGER SPIELBANK - BAD MONDORF S.A. & CIE, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-5618 Mondorf-les-Bains, rue Flammang.

R. C. Luxembourg B 18.193.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
de la société en date du 2 septembre 2004*

L'assemblée:

- approuve le bilan et le compte des profits et des pertes au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

CASINO DE JEUX DU LUXEMBOURG - MONDORF-LES-BAINS,
LUXEMBURGER SPIELBANK - BAD MONDORF S.A. & CIE, S.e.c.s.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02282. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074727.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

FINASSUR S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 98.595.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 4 juin 2003 que:

1. Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à Wiltz
Monsieur David Veloso, employé privé, demeurant à Bürden
Madame Tatiana Reding, employée privée, demeurant à Wiltz

ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur l'exercice 2008.

2. Monsieur Guy Müller, maître en sciences économiques, demeurant à Strassen a été réélu aux fonctions de commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur l'exercice 2008.

3. Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à Wiltz a été réélu aux fonctions d'administrateur-délégué de la société, conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 4 juin 2003.

Pour la société COFINOR S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Diekirch, le 27 août 2004, réf. DSO-AT00149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(902952.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 septembre 2004.

HAPP A MALZ, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 61, Grand-rue.
R. C. Luxembourg F 678.

L'assemblée générale, réunie le 26 août 2004 au siège de l'association a décidé de modifier les articles 3 et 8 des statuts. Ces articles prendront dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Nombre de membres:

Le nombre des membres ne pourra être inférieur à trois.

Art. 8. Cotation-exercice social-Tenue des comptes:

Le montant de la cotation annuelle est fixé par l'assemblée générale.

Le taux maximum de la cotation est de EUR 100.-

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Les comptes sont tenus par le trésorier de l'association. Chaque mouvement devra être documenté par une pièce comptable. Les comptes annuels (bilan, comptes bancaires, caisse) sont présentés par le trésorier lors de l'assemblée générale et soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

L'assemblée générale a aussi décidé de mettre en conformité avec la loi du 21 avril 1928 la liste des membres fondateurs et des membres du conseil d'administration fondateur de l'A.s.b.l. HAPP A MALZ, liste publiée au Mémorial C-No.87 du 26 janvier 2000:

Nom et Prénom	Profession	Domicile	Nationalité
Kartheiser Jeannot	informaticien	24, route d'Echternach, L-6550 Berdorf	luxembourgeoise
Bastin Jemp	chargé de cours	29, Duerfstroos, L-9643 Bùderscheid	luxembourgeoise
Felten Claude	professeur	26, rue Principale, L-7595 Reckange/Mersch	luxembourgeoise
Origer Thierry	employé privé	613, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	luxembourgeoise
Ewen Luc	empl. communal	4, rue d'Ettelbruck, L-7462 Moesdorf	luxembourgeoise
Bollendorff Jang	économiste	61, Grand-Rue, L-8510 Redange/Attert	luxembourgeoise
Weis Annick	éducatrice	61, Grand-Rue, L-8510 Redange/Attert	luxembourgeoise
Rassel Romain	instituteur	35, rue E. Beres, L-1232 Howald	luxembourgeoise

Pour HAPP A MALZ, A.s.b.l.

R. Rassel

Président

Enregistré à Diekirch, le 13 septembre 2004, réf. DSO-AU00052. – Reçu 89 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Ries.

(902988.2//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 septembre 2004.

HAPP A MALZ, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 61, Grand-rue.
R. C. Luxembourg F 678.

Modification des statuts

L'assemblée générale, réunie le 26 août 2004 au siège de l'association, a décidé de modifier l'article 1^{er} des statuts. Cet article prendra dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}.

L'association est dénommée HAPP A MALZ, Association sans but lucratif.
Son siège est à L-8510 Redange-sur-Attert, 61, Grand-Rue

Pour HAPP A MALZ, A.s.b.l.

R. Rassel

président

Enregistré à Diekirch, le 13 septembre 2004, réf. DSO-AU00053. – Reçu 89 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Ries.

(902987.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 septembre 2004.

MENUISERIE KRAEMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9353 Bettendorf, 8, Fraeschegaass.
R. C. Luxembourg B 94.636.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06807, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(902983.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 septembre 2004.

SAAR-LOR-LUX-FERTIGHAUS, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5610 Bad-Mondorf, 7, avenue des Bains.
H. R. Luxemburg B 102.747.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den ersten September.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar im Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg.

Sind erschienen:

1) Herr Hans-Jürgen Schubach, Kaufmann, geboren in Uchtelfangen (Deutschland) am 8. Mai 1962, wohnhaft in D-66540 Neunkirchen, Lehmkaulweg 1;

2) Herr Frank Fischer, Kaufmann, geboren in Götterborn (Deutschland) am 17. August 1964, wohnhaft in D-66589 Merchweiler, Kapellenstrasse 10,

hier vertreten durch Herrn Hans-Jürgen Schubach, vorbenannt,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 20. August 2004.

Oben erwähnt Vollmacht bleibt nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten die Statuten einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wie folgt zu dokumentieren:

Art. 1. Zwischen den Inhabern der hiermit geschaffenen und noch später zu schaffenden Anteilen, wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch das Gesetz vom 10. August 1915, sowie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde und durch vorliegende Statuten.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt die Benennung SAAR-LORLUX-FERTIGHAUS, GmbH, an.

Art. 3. Der Gesellschaftssitz befindet sich in Bad-Mondorf.

Er kann durch einfache Entscheidung der Generalversammlung in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Es ist jedoch einem jeden Gesellschafter untersagt den Gesellschaftsvertrag vor Ablauf des ersten Geschäftsjahres zu kündigen.

Im übrigen kann der Gesellschaftsvertrag seitens eines Gesellschafters nur auf den Schluss des Geschäftsjahres gekündigt werden und zwar mittels halbjähriger Kündigung durch Einschreibebrief.

Die Gesellschaft ist zur Errichtung von Zweigniederlassungen im In- und Ausland befugt.

Art. 5. Gegenstand der Gesellschaft ist die Herstellung von Fertighäusern, der Verkauf, der Vertrieb, sowie die Vermittlung von Baustoffen.

Die Gesellschaft darf andere Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, sich an ihnen beteiligen und ihre Geschäfte führen.

Sie kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck im Zusammenhang stehen und auch kann sie sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Diese Anteile wurden wie folgt gezeichnet von:

1) Herrn Hans-Jürgen Schubach, Kaufmann, geboren in Uchtelfangen (Deutschland) am 8. Mai 1962, wohnhaft in D-66540 Neunkirchen, Lehmkaulweg 1, fünfundsiebzig Anteile	75
2) Herrn Frank Fischer, Kaufmann, geboren in Götterborn (Deutschland) am 17. August 1964, wohnhaft in D-66589 Merchweiler, Kapellenstrasse 10, fünfundzwanzig Anteile	25
Total: einhundert Anteile	100

Alle Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt worden ist.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Zur Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten müssen.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2004.

Art. 9. Die Gesellschafter ernennen einen oder mehrere Geschäftsführer für eine durch sie zu bestimmende Dauer. Die Geschäftsführer können jederzeit durch Beschluss der Gesellschafter abberufen werden.

Der oder die Geschäftsführer verwalten die Gesellschaft und ihre Befugnisse werden bei ihrer Ernennung festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 11. Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

Art. 12. Für alle nicht durch die Satzungen vorgesehenen Fälle verweisen die Gesellschafter auf das betreffende Gesetz vom 10. August 1915 sowie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde.

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, werden auf ungefähr neunhundert Euro (EUR 900,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann vereinigten sich die Gesellschafter, hier vertreten wie vorerwähnt, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung, zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen erklären und nehmen einstimmig folgende Beschlüsse:

1) Zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer Herr Hans-Jürgen Schubach, vorbenannt, ernannt.

2) Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers.

3) Die Adresse des Gesellschaftssitzes lautet: L-5610 Bad-Mondorf, 7, avenue des Bains.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H-J. Schubach, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, vol. 21CS, fol. 89, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 6. September 2004.

T. Metzler.

(073423.3/222/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

IMMOBILIERE C. JANS & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.
R. C. Diekirch B 4.680.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue à Eschweiler, 4, rue Tom, extraordinairement en date du 14 mai 2004 à 11.00 heures
Elections statutaires

Conformément aux statuts, les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à expiration. Sont réélus comme administrateurs de la société pour un nouveau terme de six ans:

M. Claude Jans, administrateur-délégué, né à Wiltz (L), le 23 août 1956 et demeurant à L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom;
Mme Gaby Jans-Zeien, administrateur, née à Wiltz (L), le 23 février 1958 et demeurant à L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.

En remplacement de M. Erwin Heinertz est élu M. Udo Reinertz, administrateur, né à St. Vith (B), le 5 mars 1971 et demeurant à B-4790 Burg-Reuland, Espeler 2-D.

Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

Est renommé commissaire aux comptes la société S.R.E. SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., domiciliée à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

Eschweiler, le 14 mai 2004.

Pour copie sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. DSO-AT00151. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(902961.3/832/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 septembre 2004.

TOITURES ARENS RAINER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 104, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 101.758.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 10 septembre 2004, réf. DSO-AU00036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 30 janvier 2004.

Signature.

(902981.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 septembre 2004.

FINANCIERE CHINON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 61.141.

Constituée suivant acte reçu par M^e Robert Schuman, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 9 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil C n° 26 du 13 janvier 1998;

Statuts modifiés en dernier lieu par acte sous seing privé en date du 8 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil C n° 385 du 9 mars 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 12 novembre 2003 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés comme suit:

1. aux postes d'administrateurs, pour une période de six ans:

- Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-Luxembourg, Monsieur Claude Faber occupera la fonction de président de la société;
- Monsieur Gabor Laczko, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à CH-Lugano;
- Monsieur Didier Kirsch, expert comptable, demeurant professionnellement à L-Luxembourg.

2. au poste de commissaire aux comptes:

- REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, val Ste Croix.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour la société FINANCIERE CHINON HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01365. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074406.3/622/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

BRËLLENECK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Diekirch.
R. C. Luxembourg B 100.358.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 août 2004 que:

1. Suite à la démission de M. Romain Bruzzese de ses fonctions d'administrateur, a été nommé nouvel administrateur en remplacement M. René Burgeon, opticien, né le 3 mars 1956 à Mont-Ste-Aldegonde (Belgique), demeurant à B-7130 Binche, 10, rue Notre-Dame.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2009.

2. M. René Burgeon a été nommé administrateur-délégué en remplacement de M. Mike Linckels.

Conformément à l'article 6 des statuts, la société est engagée pour les opérations inférieures à cinq mille euros par la signature individuelle de l'administrateur-délégué et pour les opérations égales ou supérieures à cinq mille euros par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01412. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(902982.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 septembre 2004.

ITCHIBAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9233 Diekirch, 37B, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 95.288.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 10 septembre 2004, réf. DSO-AU00037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 septembre 2004.

Signature.

(902984.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 septembre 2004.

SPORT & FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 58.214.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01510, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

SPORT & FINANCE S.A.

Signatures

(074497.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

NEW INVEST 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 84.322.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 juin 2004

Résolution

Mme Maria Laura Guardamagna ayant donné sa démission comme administrateur, l'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Mme. Magnolia Albertazzi, demeurant à Milan. Elle terminera le mandat de Mme. Guardamagna qui se terminera avec l'assemblée approuvant le bilan de 2005.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée statuant sur l'exercice 2004:

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG 7, Parc d'Activités Syrdall, L-2017 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06729. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(074545.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

GREEN COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 50.579.

Assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement

L'an deux mil quatre, le six août.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société anonyme GREEN COMPANY S.A. ayant son siège à 31 val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 83 412.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Fabien Righeshi, employé privé, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31 val Sainte Croix.

Il est appelé aux fonctions de secrétaire Mademoiselle Laetitia Moras, employée privée, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31 val Sainte Croix.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Fabrizio Folli, Directeur, demeurant à I-40026 Imola, 25 via Molino.

Le bureau constate:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Première résolution

L'Assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide la révocation de:

- la FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A.

de sa fonction de commissaire aux comptes à compter de ce jour et lui donne quitus pour sa gestion.

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide la nomination comme nouveau commissaire aux comptes de:

Jonathan Beggiano, employé privé, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31 val Sainte Croix, à compter de ce jour.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire en 2010.

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04537. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074464.3/1091/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

FINSALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 52.820.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01501, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

FINSALUX S.A.

Signature

(074507.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

LUFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 21.214.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01775, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Signature.

(074556.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

BARCAFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 21, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 72.057.

Assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement

L'an deux mil quatre, le vingt et un mai.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société anonyme BARCAFE S.A. ayant son siège à 21 Rue des Bains à Luxembourg, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 72.057.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Gilles Malhomme, demeurant à L-2538 Luxembourg, 3 rue Nicolas Simmer.

Il est appelé aux fonctions de secrétaire Mademoiselle Laetitia Moras, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31 val Sainte Croix.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Damien Biasini, demeurant à F-57280 Maizieres Les Metz, 13 rue Charles de Foucauld.

Le bureau constate:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Démission d'un administrateur
- 2.- Nomination d'un nouvel Administrateur

Première résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, accepte la démission de Monsieur Gilles Malhomme de ses fonctions d'administrateur de la prédite société à compter de ce jour et lui donne quitus.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide, à l'unanimité des voix, de nommer Monsieur Damien Biasini aux fonctions d'Administrateur.

Son mandat expirera à l'assemblée générale statutaire en 2010.

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04540. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074467.3/1091/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

DUTCH CANADIAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 91.754.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société DUTCH CANADIAN INVESTMENT S.A. qui s'est tenue en date du 30 juillet 2004 au siège social que:

1. Par votes spéciaux, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à DELOITTE S.A., commissaire aux comptes, pour l'exercice de son mandat.

2. L'Assemblée décide de nommer Monsieur Geert J. Pieters, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Zug (Suisse), aux fonctions d'administrateur de la société nommé en remplacement de Monsieur José Faber, administrateur démissionnaire.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur José Faber pour l'exercice de son mandat.

5. Le Conseil d'administration se compose donc de:

- Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président du Conseil

- Geert J. Pieters, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Zug (Suisse)

- Robert Smeele, économiste, demeurant professionnellement à Zug (Suisse)

- John Drury, juriste, demeurant professionnellement à Londres (Angleterre)

- Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à Luxembourg

- Louis Brenninkmeijer, administrateur de sociétés, demeurant à Tervuren (Belgique)

- Christian Marie Yves de Balmann, administrateur de sociétés, demeurant à New York (USA)

6. Est élu également à l'unanimité comme Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, ERNST & YOUNG, ayant son siège social à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg), leur mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00849. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074580.3/984/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

PROMOTIONS IMMOBILIERES POLIGNANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 237, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 85.886.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00932, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 septembre 2004.

Signature.

(074568.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

GAZ CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R. C. Luxembourg B 95.071.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 août 2004

- Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes sortants pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

- Les mandats des administrateurs M. Rolf Caspers et de M. Vincent de Rycke et du commissaire aux comptes, ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, sont renouvelés.

- Est nommé en tant qu'administrateur M. Tom Verheyden, banquier, demeurant professionnellement à L-1115 Luxembourg.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005 statuant sur les comptes annuels de 2004.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00876. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074524.3/1463/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

PROTEACTIVE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 74.643.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02194, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074583.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

TELEXCHANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 84, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 83.953.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074587.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

GONDWANA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 59.389.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Signatures.

(074593.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

TORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 76.775.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 31 mars 2004

Première résolution

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. ayant son siège social 60, Grand-rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg enregistrée sous le numéro B 99.746 a été nommée Administrateur-Délégué avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour TORP S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02152. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074631.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

TEKMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 65.667.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 31 mars 2004

Première résolution

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. ayant son siège social 60, Grand-rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg enregistrée sous le numéro B 99.746 a été nommée Administrateur-Délégué avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour TEKMAR S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02151. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074637.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

MAJA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 82.901.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 31 mars 2004

Première résolution

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. ayant son siège social 60, Grand-rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg enregistrée sous le numéro B 99.746 a été nommée Administrateur-Délégué avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour MAJA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02162. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074641.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 66.438.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2004:

- est acceptée la démission de NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A. en tant que Administrateur et Administrateur-Délégué. Décharge lui est accordée.
- sont acceptées les démissions de TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A. et d'ALPMANN HOLDINGS LIMITED en tant que Administrateurs. Décharge leur est accordée.
- sont confirmées les nominations de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ALPMANN MANAGEMENT S.A. et TYNDALL MANAGEMENT S.A. ayant leur siège social au 60, Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg aux fonctions d'Administrateurs avec effet immédiate et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010
- est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE DISTRIBUTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02133. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074643.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

MORISCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 86.606.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2004:

- est acceptée la démission de NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A. en tant que Administrateur et Administrateur-Délégué. Décharge lui est accordée.
- sont acceptées les démissions de TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A. et d'ALPMANN HOLDINGS LIMITED en tant que Administrateurs. Décharge leur est accordée.
- sont confirmées les nominations de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ALPMANN MANAGEMENT S.A. et TYNDALL MANAGEMENT S.A. ayant leur siège social au 60, Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg aux fonctions d'Administrateurs avec effet immédiate et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010
- est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour MORISCO INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02139. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074647.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

MORISCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 86.606.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 31 mars 2004

Première résolution

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. ayant son siège social 60, Grand-rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg a été nommée Administrateur-Délégué avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour MORISCO INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02163. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074655.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

OPTILUX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 64.994.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 31 mars 2004

Première résolution

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. ayant son siège social 60, Grand-rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg enregistrée sous le numéro B 99.746 a été nommée Administrateur-Délégué avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour OPTILUX INVESTMENTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02168. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074665.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

INVENTUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 69.923.

—
Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 3 septembre 2004, MONTEREY SERVICES S.A., 14 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg a été nommé administrateur «A» de la société avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Le nombre des administrateurs «A» de la société passe donc de 1 à 2, et le nombre total des administrateur de la société passe donc de 3 à 4.

Suite à cette Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration de la société se compose donc comme suit:

- Monsieur Gérard Birchen, administrateur «A», 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
- MONTEREY SERVICES S.A., administrateur «A», 14 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., administrateur «B», 27 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
- Monsieur Jacques Claeys, administrateur «B», 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes de la société est COMCOLUX S.A., 123 Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

pour INVENTUS S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01863. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074695.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

LE DOMAINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 27.488.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des associés tenue le 16 août 2004 à 14.00 heures

Conformément à l'article 10 des statuts coordonnés, l'Assemblée renouvelle le mandat de Monsieur Sergio Pitisci, demeurant au 12, rue du Général Jourdan, B-6700 Weyler pour une durée de un an.

Pour copie conforme

CONTINENTAL REAL ESTATE COMPANY

G. Glesener / N. Abid

UNION FINANCIERE IMMOBILIERE LUXEMBOURGEOISE

G. Glesener / A. Sherwani

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05317. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074700.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

55515

OPTILUX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 64.994.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2004:

- Est acceptée la démission d'ALPMANN HOLDINGS LIMITED en tant que Administrateur. Décharge lui est accordée.

- Est confirmée la nomination d'ALPMANN MANAGEMENT S.A. ayant son siège social au 60, Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg aux fonctions d'Administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

- Est confirmé le renouvellement du mandat de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. comme Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale de 2010.

- Est confirmé le renouvellement du mandat de TYNDALL MANAGEMENT S.A. comme Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

- Est confirmé le renouvellement du mandat de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour OPTILUX INVESTMENTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074666.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

DELTA LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 40.005.

—
Avec effet au 30 juillet 2004, la société MONTEREY SERVICES S.A., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Moyses Dargaa, administrateur-démissionnaire.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour DELTA LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A.

S. Mucelli

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01860. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074698.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

BAYSWATER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 31.751.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02120, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074714.3/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

BAYSWATER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 31.751.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02123, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074713.3/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

IMMOBILIERE BEAUMONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 18.200.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui s'est tenue le 11 mai 2004 à 11.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2010.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06263. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074699.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

REUTERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 79.493.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01739, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Signature.

(074704.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

IMMOBILIERE ROYALE, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 18.303.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue le 6 avril 2004 à 15.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2010.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03795. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé) D. Hartmann.

(074705.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

SOMEBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 23, avenue François Clément.
R. C. Luxembourg B 22.496.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) SA

Signature

(074707.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

**CASINO DE JEUX DU LUXEMBOURG - MONDORF-LES-BAINS, LUXEMBURGER SPIELBANK -
BAD MONDORF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5618 Mondorf-les-Bains, rue Flammang.
R. C. Luxembourg B 18.159.

—
La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Albert Stremmer, notaire de résidence à Mondorf-les-bains, en date du 19 février 1981, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 68 du 4 avril 1981.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CASINO DE JEUX DU LUXEMBOURG - MONDORF-LES-BAINS S.A.

Signature

Un mandataire

(074724.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

TERRAVIA S.A., TRANSPORTS INTERNATIONAUX, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck.

H. R. Luxemburg B 25.695.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 31. August 2004

Die Generalversammlung nimmt die Rücktrittserklärung des Verwaltungsratsmitglieds Mag. Günter Wilfried Schönauer an und erteilt ihm hiermit Entlastung für sein Mandat.

Die Aktionäre beschliessen die Ernennung von Herrn Martin Hahn, Teichweg 4 A-4062 Hörsching, zum neuen Verwaltungsratsmitglied. Er wird das Mandat seines Vorgängers fortführen bis zum 31. Januar 2006.

Beglaubigte Kopie

D. Bonn-Schumacher / B. Wiggers

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02221. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074708.3/643/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

PASILACH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 30.542.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01828, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour PASILACH HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

H. de Graaf

Administrateur

(074728.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

PPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 60.094.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 16 août 2004 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur-délégué Monsieur Robert Hovenier, 59 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edward Bruin.

Ensuite, lors de cette l'Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Robert Hovenier, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Madame Marie-José Reyter, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Madame Monique Juncker, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123 Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

pour PPE HOLDING S.A.

M. Juncker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00953. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074718.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

THE BRIDGE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 68.965.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004. Signature.
(074733.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

**LE-GO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc OUALLI, S.à r.l.).**

Siège social: L-4750 Pétange, 2, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 77.603.

Décision de l'associé unique du 9 septembre 2004

L'an deux mille quatre, le neuf septembre à Pétange,

M. Rui Manuel Pereira Leite, demeurant à L-4826 Rodange, 10, rue Marcel Knauf, agissant en qualité d'associé unique gérant de la société référencée ci-dessus, déclare la réalité des opérations suivantes:

Première décision

L'associé unique prend la qualité de gérant technique pour une durée indéterminée, à compter de ce jour.

M. Rui Manuel Pereira Leite déclare accepter ce poste et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice desdites fonctions.

Deuxième décision

L'associé unique constate la démission de Mme Paula Gomes de ses fonctions de gérante technique de la société. Cette démission prend effet à compter de ce jour.

Dès lors il donne quitus à Mme Paula Gomes pour les décisions prises au cours de son mandat.

Troisième décision

La société se trouve valablement engagée à compter de ce jour par la seule signature du gérant technique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et le gérant technique de la société

M. Pereira, P. Gomes.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02443. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074709.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

FINANCIAL HOLDING HEBETO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.161.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 juin 2004

- Les mandats d'Administrateur de Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de la société LOUV, S.à r.l. de droit luxembourgeois, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

Certifié sincère et conforme

FINANCIAL HOLDING HEBETO S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU02005. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074722.3/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

MEDIATOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.542.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004. Signature.
(074729.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

CASINO DE JEUX DU LUXEMBOURG - MONDORF-LES-BAINS, LUXEMBURGER SPIELBANK - BAD MONDORF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5618 Mondorf-les-Bains, rue Flammang.
R. C. Luxembourg B 18.159.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société en date du 2 septembre 2004

L'assemblée:

- approuve le bilan et le compte des profits et des pertes pour l'année sociale de la Société clôturée au 31 décembre 2003;
- donne décharge aux administrateurs actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats pendant l'année sociale de la Société clôturée au 31 décembre 2003;
- renouvelle les mandats des administrateurs actuellement en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes pour l'année sociale de la Société clôturée au 31 décembre 2004;
- donne décharge au commissaire aux comptes KPMG AUDIT SC pour l'exécution de son mandat pendant l'année sociale de la Société clôturée au 31 décembre 2003;
- renouvelle le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes pour l'année sociale de la Société clôturée au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

CASINO DE JEUX DU LUXEMBOURG - MONDORF-LES-BAINS S.A.

Signature

un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02275. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074723.3/250/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 10.958.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 28 avril 2004

Composition du conseil d'administration:

- L'assemblée a décidé de reconduire le mandat des administrateurs suivants pour un terme d'un an, qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de l'an 2005:
- M. James McAleenan, Administrateur, demeurant à 5, rue Plaetis, Luxembourg, L-2338 Luxembourg;
- M. Mark S. Garvin, Administrateur, demeurant à 10, Aldermanbury, London, EC7RF, United Kingdom;
- M. Ramy Bourgi, Administrateur, demeurant à 60, Victoria Embankment, London, EC4Y0JP, United Kingdom;
- M. Anthony Carey, Administrateur, demeurant à International Finance Center Dublin, Ireland;
- M. William R. Frasca, Administrateur, demeurant à 9, Thomas More St, London, E1W1YT, United Kingdom;
- Mme Kathe P. Dodd, Administrateur, demeurant à 73, Tremont Street, Boston, MA 02108, USA.

Délégué à la gestion journalière:

L'assemblée a autorisé la délégation journalière de la société à M. James McAleenan, M. Harry Nash, M. Eric Petgeus et Mme Hilary Porteous.

Comptes annuels:

- L'assemblée a approuvé les états financiers au 31 décembre 2003, ainsi que le rapport des réviseurs.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 31 mars 2004

Le conseil d'administration a décidé de reconduire le mandat des personnes chargées du contrôle des comptes, représentées par la société à responsabilité limitée, PricewaterhouseCoopers, pour l'année financière 2004.

Certifié conforme

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

J. McAleenan

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074298.3/984/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

LAMYRA HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 16.285.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01856, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(074712.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

LAMYRA HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 16.285.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01854, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(074716.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

LAMYRA HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 16.285.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01848, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(074717.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

LAMYRA HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 16.285.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01835, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(074721.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

TOMALUX HOLZBAU S.A., Société Anonyme.
Gesellschaftssitz: L-5884 Hesperange, 420, route de Thionville.
H. R. Luxembourg B 48.029.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 3. September 2004

- In Ausübung des Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften hat die Hauptversammlung beschlossen, die Geschäfte der Gesellschaft fortzuführen.

- Die Hauptversammlung akzeptierte den Rücktritt des Abschlussprüfers EURO ASSOCIATES (vormals EU-ROTRUST S.A.), mit Sitz in L-2213 Luxemburg, 1, rue de Nassau, und erteilte ihr Entlastung für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tag.

Zum neuen Abschlussprüfer wurde die Gesellschaft EUROCOMPRES S.A., mit Sitz in L-2213 Luxemburg, 1, rue de Nassau, ernannt. Sie beendet das Mandat ihrer Vorgängerin.

Luxemburg, 3. September 2004.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01268. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074278.3/1051/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

PERGAME S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 47.662.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2003

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Serge Cammaert, qui désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Claren et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Ransquin.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuurger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 100 actions constituant l'intégralité du capital social 5 actions sont représentées et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Décharge spéciale à accorder à l'administrateur démissionnaire.
6. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 31 décembre 2002 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.

2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à 2.123.226,94 EUR sont approuvés. L'assemblée décide de reporter le solde déficitaire de l'exercice s'élevant à 174.403,83 EUR, auquel s'ajoute le report bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 440.757,01 EUR de la manière suivante:

- report à nouveau du solde de 266.353,18 EUR.

3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire.

4) L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Serge Cammaert au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur Pierre Dochen, démissionnaire. L'assemblée remercie vivement Monsieur Pierre Dochen pour l'intérêt porté au développement de la société.

Sont élus administrateurs, pour une durée de six ans:

Monsieur Serge Cammaert;

Monsieur Dominique Ransquin;

FIDELIN S.A.H.

Est réélue commissaire aux comptes pour une durée de six ans: BANQUE DELEN LUXEMBOURG.

5) L'assemblée accorde décharge spéciale à Monsieur Pierre Dochen, démissionnaire, pour l'exercice de son mandat. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 10.30 heures.

S. Cammaert / D. Ransquin / O. Claren

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00771. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074392.3/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

GO IB - LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 98.692.

In the year two thousand and four, on the twentieth day of August,
Before us Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

G.O. IB - MALTA I LIMITED, a company established under the laws of Malta, having its registered office at 217, Triq il-Parilja, Santa Venera HMR 16, Malta, registered by the Register of Commerce under number CC33881 here represented by Ms Lieve Breugelmans, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on August 18, 2004.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to act:

That, pursuant to a share transfer agreement dated on May 10th, 2004, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, it is the sole shareholder of G.O. IB - LUXEMBOURG ONE, S.à r.l. (the Company), a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert, of 16th December 2003, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* n°289 of 12th March 2004.

A copy of the said shares transfer, after having been signed by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The shareholder acknowledges that the present extraordinary meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on its agenda, which the shareholder has previously perused.

This having been declared, the shareholder, represented as stated above, has proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

First resolution

The sole Shareholder resolves to increase the share capital of the company by an amount of seventeen thousand five hundred Euro (EUR 17,500) to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to the amount of thirty thousand Euro (EUR 30,000) by the issuance of seven hundred (700) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each and together with a premium of one hundred Euro (EUR 100) per share.

Subscription - Payment

The sole Shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the seven hundred (700) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash together with a premium, so that the amount of eighty-seven thousand and five hundred Euro (EUR 87,500) consisting of an amount of seventeen thousand five hundred Euro (EUR 17,500) for the capital increase and an total amount of seventy-thousand Euro (EUR 70,000) for the premium, is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

As a consequence of this share capital increase, the sole Shareholder holds 1,200 shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the sole Shareholder of the Company decides to amend Article 6 of the Articles of Association of the Company, so that it shall read henceforth as follows:

«**Art. 6.**

The Company's subscribed share capital is fixed at thirty thousand Euro (EUR 30,000) represented by one thousand two hundred (1,200) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each.»

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately two thousand two hundred Euro (2,200.- EUR).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt août.

Par-devant, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

G.O. IB - MALTA I LIMITED une société de droit de Malte ayant son siège social 217, Triq il-Parilja, Santa Venera HMR 16, Malte et immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro CC33881, ici représentée par Mademoiselle Lieve Breugelmans, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 août 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurant annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a requis le notaire soussigné d'acter:

Que suite à une cession de parts datée du 10 mai 2004, dûment acceptée par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, elle est la seule associée de la société G.O. IB - LUXEMBOURG ONE, S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise constituée suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert en date du 16 décembre 2004, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Association n°289 du 12 mars 2004.

Une copie de la dite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La seule associée reconnaît que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel elle déclare avoir eu préalablement connaissance.

Ceci ayant été déclaré, l'associée représentée comme indiqué ci-avant, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-sept mille cinq cents Euros (17.500 EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) à trente mille Euros (30.000 EUR) par l'émission de sept cents (700) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 EUR) ensemble avec une prime d'émission de cent Euros (100 EUR) par parts sociales.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire les sept cents (700) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces ensemble avec une prime d'émission, de sorte que le montant total de quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (87.500,- EUR) correspondant à dix-sept mille cinq cents Euros (17.500,- EUR) pour l'augmentation de capital et soixante-dix mille Euros (70.000,- EUR) pour la prime d'émission, est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Suite à cette augmentation de capital, l'associé unique détient les 1.200 parts sociales de la Société.

Seconde résolution

A la suite de la première résolution, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 6

Le capital social de la Société est fixé à la somme de trente mille Euros (30.000 EUR) représenté par mille deux cents (1.200) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ deux mille deux cents Euros (2.200,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présente acte.

Signé: L. Breugelmans, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, vol. 144S, fol. 91, case 3. – Reçu 875 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

G. Lecuit.

(074971.3/220/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

GO IB - LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 98.692.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

G. Lecuit.

(074973.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

AOF HAITAI (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 92.213.

In the year two thousand four, on the twentieth day of August.

Before us Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

AOF HAITAI (CAYMAN), with registered address at Walker House, P.O. Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mr Joost Tulkens, lawyer, residing at 1 rue du Potager, L-2347 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg on August 12, 2004.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, it is the sole actual shareholder of AOF HAITAI (LUXEMBOURG), S.à r.l, a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the notary Gérard Lecuit residing in Luxembourg on January 31, 2003, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, number 400 of April 11, 2003.

- that, the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

- The sole shareholder decides to accept the resignation of Mrs Virginie Delrue as Manager of the Company with effect as per 23rd July 2004 and to grant her discharge for the execution of her mandate.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint as Manager of the Company, with effect as per 23rd July 2004 for an unlimited period:

- Mr Bart Zech, lawyer, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Third resolution

The sole shareholder decides the creation of two groups of Managers, the Managers A and the Managers B and decides that,

The Manager A will be:

- Mr Bart Zech, prenamed,

The Managers B will be:

- Mr Eugene Won Suh, Partner, residing at House B-16, Burnside Estate, 9 South Bay Road, Hong Kong.

- Mrs Sharon Geok Lian Lim, Chief Financial Officer, residing at Flat F, 27th Floor, Tower 2, The Belcher's, 89 Pokfulam Road, Hong Kong.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to amend article 11 of the articles of association as follows:

«The corporation shall be managed by a board of managers composed of three managers at least, the Manager(s) A and the Manager(s) B, who need not to be members of the corporation. The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates. Their mandate may not exceed a period of six years and they shall hold office until their successors are appointed. The manager(s) may be revoked *ad nutum*».

Fifth resolution

The sole shareholder decides to amend article 12 of the articles of association, by insertion after the current paragraph 4 of 2 new paragraphs which will be read as follow:

«In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg».

Sixth resolution

The sole shareholder decides to amend article 15 of the articles of association, which will be read as follow:

«The corporation will be bound by the single signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Manager A and one Manager B».

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt août.

Par-devant, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

AOF HAITAI (CAYMAN), ayant son siège social à Walker House, P.O. Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

ici représentée par Monsieur Joost Tulkens, juriste, demeurant à L-2347 Luxembourg, 1 rue du Potager, en vertu d'une procuration datée du 12 août 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée AOF HAITAI (LUXEMBOURG), S.à r.l., constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit de résidence à Luxembourg en date du 31 janvier 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 400 du 11 avril 2003.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Mademoiselle Virginie Delrue de la fonction de gérant de la société avec effet au 23 juillet 2004 et lui donne décharge entière et définitive pour l'exercice de son mandat.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer en qualité de gérant de la société, pour une durée indéterminée, avec effet au 23 juillet 2004:

- Monsieur Bart Zech, juriste, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Troisième résolution

L'associé unique décide de créer deux groupes de gérants, les Gérants A et les Gérants B, et décide que:

Le Gérant A, sera:

- Monsieur Bart Zech, prénommé;

Les Gérants B, seront:

- Monsieur Eugene Won Suh, Partner, demeurant à House B-16, Burnside Estate, 9 South Bay Road, Hong Kong.

- Mademoiselle Sharon Geok Lian Lim, Chief Financial Officer, demeurant à Flat F, 27th Floor, Tower 2, The Belcher's, 89 Pokfulam Road, Hong Kong.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 11 des statuts qui aura la teneur suivante:

«La Société est gérée par un conseil de gérance composée de trois membres au moins, les Gérants A et les Gérants B, qui ne sont pas nécessairement associés. Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Leur mandat ne peut excéder une période de six ans, ils resteront en fonction dès que leurs successeurs seront nommés. Les gérants sont révocables ad nutum».

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts, par insertion après l'actuel alinéa 4, de deux nouveaux alinéas qui auront la teneur suivante:

«En cas de pluralité de gérants, chaque gérant peut participer à toutes les réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à ces réunions de s'entendre. Toute participation à une conférence téléphonique convoquée et présidée par un gérant résidant au Luxembourg est assimilée à une participation en personne à cette réunion et celle-ci tenu en cette forme, est considérée comme avoir été tenue au Luxembourg.

Les résolutions par lettres circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la société comme si les résolutions étaient signées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée. De telles signatures peuvent apparaître dans un seul document ou en de multiples exemplaires de la même résolution et peuvent être prouvées par lettre, fax ou télex. Une réunion du conseil de gérance tenu par voie de résolutions circulaires est considérée comme avoir été tenue au Luxembourg».

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts, qui aura la teneur suivante:

«La société est engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B».

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ mille Euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Tulkens, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, vol. 144S, fol. 91, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

G. Lecuit.

(074976.3/220/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

AOF HAITAI (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 92.213.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

G. Lecuit.

(074979.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

QUID SOFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 99, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 100.520.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 3 septembre 2004, et actant la démission de l'administrateur Monsieur Yves Aaron Cohen, que la composition du Conseil d'Administration est dorénavant la suivante:

- Monsieur Jean-Louis Grande, demeurant à F-75014 Paris, 15, rue Guilleminot, administrateur-délégué;
- Monsieur Claude Schmit, dirigeant de société, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, administrateur;
- Madame Catherine Perrot, demeurant à F-75014 Paris, 29, rue Guilleminot, administrateur;
- Tous les mandats sont exercés à titre gracieux.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01266. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074271.3/1051/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

EUROTIME S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 56.177.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 septembre 2003

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Serge Cammaert qui désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Claren et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Ransquin.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuerger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 1000 actions constituant l'intégralité du capital social 990 actions sont représentées et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des Administrateurs et du Commissaire
5. Décharge spéciale à accorder à l'administrateur démissionnaire.
6. Résolution à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
7. Divers

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 30 juin 2003 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.

2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à 172.171,82 EUR sont approuvés. L'assemblée décide de reporter à nouveau le solde déficitaire de l'exercice s'élevant à 30.980,82 EUR, auquel s'ajoute le report déficitaire des exercices antérieurs s'élevant à 441.692,78 EUR pour atteindre une perte reportée de 472.673,60 EUR.

3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire.

4) L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Serge Cammaert au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur Pierre Dochen, démissionnaire. L'assemblée remercie vivement Monsieur Pierre Dochen pour l'intérêt porté au développement de la société.

Sont élus administrateurs, pour une durée de six ans:

Monsieur Serge Cammaert;
Monsieur Dominique Ransquin;
FIDELIN S.A.H.

Est réélue commissaire aux comptes pour une durée de six ans: BANQUE DELEN LUXEMBOURG.

5) L'assemblée accorde décharge spéciale à Monsieur Pierre Dochen, démissionnaire, pour l'exercice de son mandat.

6) L'assemblée a constaté que les pertes de la société étaient supérieures à la moitié du capital social, et, conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée décide de poursuivre les activités.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 15.30 heures.

S. Cammaert / O. Claren / D. Ransquin
Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00767. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074389.3/000/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

FIRST INDUSTRIAL S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 10, route de Trèves.
H. R. Luxembourg B 13.006.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, gehalten
am 10. Mai 2004 von 14.00 Uhr bis 14.30 Uhr*

Die Aktionäre fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

1. Beschluss: Der vom Verwaltungsrat vorgelegte Lagebericht über das Geschäftsjahr 2003 und der vom Externen Abschlussprüfer geprüfte Jahresabschluss zum 31. Dezember 2003 werden genehmigt.

2. Beschluss: Den Mitgliedern des Verwaltungsrats und dem Externen Abschlussprüfer wird in getrennter Abstimmung für das Geschäftsjahr 2003 Entlastung erteilt.

3. Beschluss: Aus dem Gewinn des Geschäftsjahres 2003 wird zum Zwecke der Reduzierung der Vermögensteuer für das Jahr 2003 gemäss § 8a Vermögensteuergesetz ein Betrag in Höhe von EUR 54.425,- der «Anderen Rücklage» zugeführt. Der verbleibende Betrag wird auf neue Rechnung vorgetragen.

4. Beschluss: Die Mandate aller Verwaltungsratsmitglieder und des externen Abschlussprüfers werden um ein weiteres Jahr und damit bis zur ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 2004 verlängert.

Für die Richtigkeit des Auszugs
H.-D. Kohl

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00879. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074153.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

FERMAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 71.951.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Pour la société
FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l.
Le Domiciliataire
Signature

(074485.3/815/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

FERMAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 71.951.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01516, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l.

Le Domiciliataire

Signature

(074488.3/815/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

FERMAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 71.951.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01514, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l.

Le Domiciliataire

Signature

(074490.3/815/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

FERMAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 71.951.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l.

Le Domiciliataire

Signature

(074493.3/815/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

LA MAISON DU TAPIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 1, rue du Fort Bourbon.
R. C. Luxembourg B 39.492.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Signatures.

(074618.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

INVENSYS EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 65.165.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00565, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Signature.

(074668.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

TRANSSODER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.490.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01678, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

TRANSSODER S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(074734.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

MARTNATMAJ S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.436.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(074750.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

**FORTILUX S.A., Société Anonyme,
(anc. ALFRI HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.833.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(074751.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

MIDMAC HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 12.669.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(074752.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

PM-STYLE COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5330 Moutfort, 79A, rue de Remich.
R. C. Luxembourg B 89.524.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(074769.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

55530

NEGUS IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.741.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(074753.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

MATERNE LUXEMBOURG INTERMEDIATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 101.988.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(074754.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

FLIRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 90.597.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(074757.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

FL SELENIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 74.385.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(074758.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

LAMISOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.080.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01443, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074801.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

PARTICIPATIONS ET FINANCES - PARTFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.643.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01445, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074802.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

TRANS EUROPA STAHL LOGISTIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 117, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 66.220.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(074771.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

BOUCHERIE WOLFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7440 Lintgen, 1, rue de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 47.184.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01553, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(074774.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

PROTEACTIVE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 74.643.

L'an deux mille quatre, le vingt-six août.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROTEACTIVE EUROPE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 29 février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 443 du 22 juin 2000 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 11 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1127 du 9 octobre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique), qui désigne comme secrétaire Madame Gaby Weber, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric Deflorenne, employé privé, demeurant professionnellement à Frisange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence d'un montant de soixante-douze mille sept cent soixante-seize Euros (72.776,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante mille Euros (150.000,- EUR) à deux cent vingt-deux mille sept cent soixante-seize Euros (222.776,- EUR) par la souscription et l'émission de trente-six mille trois cent quatre-vingt-huit (36.388) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux Euros (2,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération de la totalité des trente-six mille trois cent quatre-vingt-huit (36.388) actions nouvelles par la société WELLS LIMITED, ayant son siège social au British Virgin Islands, 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. Box 3175, Road Town (Tortola), l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence d'un montant de soixante-douze mille sept cent soixante-seize Euros (72.776,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante mille Euros (150.000,- EUR) à deux cent vingt-deux mille sept cent soixante-seize Euros (222.776,- EUR) par la souscription et l'émission de trente-six mille trois cent quatre-vingt-huit (36.388) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux Euros (2,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

L'actionnaire majoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, est alors intervenue aux présentes:

La société WELLS LIMITED, précitée,

ici représentée par Monsieur Frédéric Deflorenne, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 août 2004,

laquelle société déclare souscrire les trente-six mille trois cent quatre-vingt-huit (36.388) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant versement en espèces de sorte que la somme de soixante-douze mille sept cent soixante-seize Euros (72.776,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux cent vingt-deux mille sept cent soixante-seize Euros (222.776,- EUR) représenté par cent onze mille trois cent quatre-vingt-huit (111.388) actions d'une valeur nominale de deux Euros (2,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ mille sept cents Euros (1.700,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, G. Weber, F. Deflorenne, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, vol. 144S, fol. 97, case 1. – Reçu 727,76 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

G. Lecuit.

(074948.3/220/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

PROTEACTIVE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 74.643.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

G. Lecuit.

(074949.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

SUN SIDE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 70.233.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01447, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074806.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

DARTIS S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 58.383.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 novembre 2003

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Serge Cammaert, qui désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Claren et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Ransquin.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuurger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 100 actions constituant l'intégralité du capital social 5 actions sont représentées et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Décharge spéciale à accorder à l'administrateur démissionnaire.
6. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 30 septembre 2003 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés;
- 2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à 902.705,07 EUR sont approuvés. L'assemblée décide de répartir le solde bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 16.123,40 EUR, auquel s'ajoute le report bénéficiaire de l'exercice antérieur s'élevant à (398.258,63) EUR de la manière suivante:

- Affectation à la réserve légale: 806,40 EUR,
- report à nouveau du solde de - 382.941,63 EUR;

- 3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire;
- 4) L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Serge Cammaert au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur Pierre Dochen, démissionnaire. L'assemblée remercie vivement Monsieur Pierre Dochen pour l'intérêt porté au développement de la société.

Sont élus administrateurs, pour une durée de six ans:

Monsieur Serge Cammaert;
Monsieur Dominique Ransquin;
FIDELIN S.A.H.

Est réélue commissaire aux comptes pour une durée de six ans: BANQUE DELEN LUXEMBOURG.

- 5) L'assemblée accorde décharge spéciale à Monsieur Pierre Dochen, démissionnaire, pour l'exercice de son mandat. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 11.30 heures.

S. Cammaert / D. Ransquin / O. Claren

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00773. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074394.3/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

TARLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 91.625.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074813.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

ZAMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.576.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01452, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074816.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

ZAMO II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.646.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01454, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074819.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

EMY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 64.497.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01437, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074824.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

FINANCE CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 44.158.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01438, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074825.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

HAYKAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.040.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 novembre 2003

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Serge Cammaert, qui désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Claren et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Ransquin.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuurger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 250 actions constituant l'intégralité du capital social 50 actions sont représentées et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des administrateurs et du commissaire aux comptes.

5. Décharge spéciale à accorder à l'administrateur démissionnaire.

6. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 30 septembre 2003 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.
- 2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à 1.372.401,75 EUR sont approuvés. L'assemblée décide de reporter le solde bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 23.775,69 EUR, auquel s'ajoute le report bénéficiaire de l'exercice antérieur s'élevant à 86.951,16 EUR de la manière suivante:
 - Affectation à la réserve légale: 1.188,78 EUR
 - report à nouveau du solde de 109.538,07 EUR.

3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire.

4) L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Serge Cammaert au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur Pierre Dochen, démissionnaire. L'assemblée remercie vivement Monsieur Pierre Dochen pour l'intérêt porté au développement de la société.

Sont élus administrateurs, pour une durée de six ans:

Monsieur Serge Cammaert

Monsieur Dominique Ransquin
FIDELIN S.A.H.

Est réélue commissaire aux comptes pour une durée de six ans:
BANQUE DELEN LUXEMBOURG.

5) L'assemblée accorde décharge spéciale à Monsieur Pierre Dochen, démissionnaire, pour l'exercice de son mandat. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 10.30 heures.

S. Cammaert / D. Ransquin / O. Claren

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00776. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074397.3/000/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

LABRO INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 95.642.

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) FLOJKAS CAPITAL, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg B 97.686,

2) AROFFS INVEST, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg B 97.685,

3) ALEAJACTAEST, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg B 97.683,

toutes ici représentées par Monsieur Philippe Ponsard, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

en vertu de trois procurations datées du 16 août 2004.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles sociétés, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les seules et uniques associées de la société LABRO INVEST, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 26 août 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1063 du 14 octobre 2003.

- Que suite à une cession de parts datée du 3 août 2004, dûment acceptée par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, la société AROFFS INVEST, S.à r.l., prédésignée, a cédé 3 parts sociales à la société FLOJKAS CAPITAL, S.à r.l., prédésignée.

Ladite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

- Qu'elles ont pris la résolution suivante:

Résolution

Suite à la cession de parts ci-avant mentionnée, les associées décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5.

Le capital social est fixé à EUR 12.600 (douze mille six cents euros) représenté par 126 (cent vingt-six) parts sociales de EUR 100 (cent euros) chacune.

Ces parts sont détenues comme suit:

1) ALEAJACTAEST, S.à r.l., 42 parts sociales

2) AROFFS INVEST, S.à r.l., 42 parts sociales

3) FLOJKAS CAPITAL, S.à r.l., 42 parts sociales»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand four, on the twenty-fourth of August.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) FLOJKAS CAPITAL, S.à r.l., having its registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg B 97.686,

2) AROFFS INVEST, S.à r.l., having its registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg B 97.685,

3) ALEAJACTAEST, S.à r.l., having its registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg B 97.683.

all here represented by Mr Philippe Ponsard, ingénieur commercial, with professional address in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

by virtue of three proxies dated August 16, 2004.

The said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that, they are the sole actual members of LABRO INVEST, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, incorporated by deed of the undersigned notary, on August 26th, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1063 of October 14th, 2003.

- that, pursuant to a share transfer agreement dated August 3rd 2004, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, AROFFS INVEST, S.à r.l., prenamed, has transferred 3 corporate units to FLOJKAS CAPITAL, S.à r.l., prenamed.

The said share transfer agreement, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

- that the sole members have taken the following resolution:

Resolution

As a consequence of the share transfer agreement, as mentioned hereabove, the members decide to amend the article 5 of the articles of association which will read as follows:

«**Art. 5.**

The capital is set at EUR 12,600 (twelve thousand six hundred Euro) divided into 126 (one hundred and twenty-six) corporate units with a par value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

These corporate units are held as follows:

- 1) ALEJACTAEST, S.à r.l., 42 corporate units
- 2) AROFFS INVEST, S.à r.l., 42 corporate units
- 3) FLOJKAS CAPITAL, S.à r.l., 42 corporate units»

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Signé: P. Ponsard, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, vol. 144S, fol. 93, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

G. Lecuit.

(074942.3/220/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

LABRO INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 95.642.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

G. Lecuit.

(074944.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.
